

## **Intervention prévue pour l'AG de l'ECF du 24 octobre 1998, non lue**

*Marie-Jean Sauret*

*Chers Collègues, mis en cause plusieurs fois par le rapport du Conseil, je pensais que l'AG me donnerait la possibilité de m'expliquer au moins partiellement. C'est pourquoi j'avais préparé un petit texte et je me suis inscrit pour y intervenir quand le Président nous y a invités. La règle du jeu et le temps imparti en ont décidé autrement. Nous connaissons et je reconnais, bien sûr, le résultat du vote.*

*Du coup mon texte change de signification : de contribution à l'analyse de la situation il devient non pas seulement explication de vote et transmission d'une information, mais poursuite du débat. Je demande de pouvoir le faire passer sur la liste AMP-Messenger comme l'intervention de Briole, le communiqué de Miller et, je le souhaite, de ceux qui sont intervenus ou qui auraient voulu le faire.*

Chers Collègues, je n'ai pas attendu l'Assemblée Générale pour tenter, comme d'autres, de faire connaître sur le fond les enjeux théoriques qui, à mes yeux, divisent notre communauté. C'est par rapport à eux que s'évalue le traitement, par le rapport du Conseil, de la vie de l'Ecole. La mise en évidence d'abus éventuel de pouvoir que le Conseil tire ainsi de sa position devrait suffire à faire s'interroger et sur les questions théoriques ainsi masquées et sur la logique qui préside à ce comportement.

Il est difficile de proposer une interprétation de ce traitement puisque celle-ci est déjà pré-interprétée par le Conseil : selon lui toute intervention critique constitue un "travail de sape de l'Ecole elle-même" (page 6a), est suspectée "agir contre l'Ecole de l'intérieur" (page 12b) quand elle n'est pas décrétée "sans fondement" (page 5b). C'est pourtant l'Ecole "adoptée par Lacan" que j'entends défendre contre une orientation qui me paraît la mettre en danger. En danger non pas parce qu'il y aurait un risque de scission ou un chantage à la dissolution, non ; mais un danger de destruction de ce qui fait qu'une Ecole est une Ecole avec de la psychanalyse en son sein, même si ladite Ecole assurait sa pérennité comme Association. Ce sont les fondements de la possibilité d'une Ecole (la passe, la garantie) qui sont atteints à mon avis : ce qui en tout cas aurait mérité d'être discuté dans les mois qui précèdent.

En un mot cette orientation consiste à rendre indistinguible l'Ecole de l'Association, de les faire fonctionner également au maître, et à s'abandonner de structure au gré des caprices du capitaine puisqu'il réglerait toutes les questions de garantie. Un seul exemple : lors du Collège de la passe le Délégué Général lance l'idée, le samedi, de la suspension temporaire de la procédure de la passe. Aussitôt le Conseil s'émeut car c'est à lui de prendre une telle décision. Peu importe à l'instant les raisons qui pouvaient justifier ladite suspension. Mais voilà, le Délégué Général a changé d'avis dans le week-end. Le mardi qui suit, les membres du Conseil étrangers au Collège - dont moi - apprenons le surprenant avis avant le contre-avis. Nous parlons près de trois heures, d'abord pour forger la théorie susceptible de justifier la géniale suspension, puis, découvrant au goutte à goutte la nouvelle prise de position du Délégué Général, la contre-théorie qui vérifie le génie encore plus grand de la décision de suspendre la suspension. Se pose alors la question de l'information des collègues. Quel effet aurait sur eux l'annonce suivante : « Le Conseil prend la décision de ne pas suspendre la procédure de la passe » quand personne ou presque n'était au courant de l'avis et du contre-avis du Délégué Général !

Le Président de l'Ecole d'alors sort le fax avec lequel le Délégué Général propose une formule pour informer notre communauté : la réunion s'est déroulée comme il l'avait prévue et il en avait écrit l'épilogue ! Pourquoi le Président n'a-t-il pas dicté le fax du DG au début de la séance ? Nous aurions gagné trois heures. Et pourquoi cet incident ne figure-t-il pas au rapport du Conseil, puisque maintenant le contenu du travail du Collège est connu?

Lors de la Conférence institutionnelle du 14 juin, le Délégué général nous a rappelé qu'il était l'inventeur de la distinction entre le Conseil et le Directoire pour ménager à Lacan Président la possibilité de ne pas se mêler des affaires quotidiennes. Ingénieuse invention qui permettait de dissocier le gouvernement et la direction. Mais dans l'état actuel de la situation, le Conseil prend tous les pouvoirs qu'il remet entre les mains du Délégué Général, bien sûr seulement quand l'affaire en vaut la chandelle, ainsi que l'exemple ci-dessus le montre. A cette occasion d'ailleurs, l'actuel Président de l'Ecole (et quelques membres) s'était insurgé contre la pente à devenir, je le cite, "un Conseil croupion". Qu'est devenue cette protestation quand le même Conseil justifie ses interventions tous azimuts par la belle formule : « Le Conseil s'est mêlé de tout ce qui le regardait » (page 5b). A le lire, je me demande "ce qui ne regarde pas le Conseil" ! En tout cas, dans les faits, nous avons changé d'orientation, revenant à une pratique de concentration de tous les pouvoirs dans les mains du Conseil, qui les a délégués à l'occasion au DG - avec renoncement corrélatif des membres à tous les niveaux à exercer nos responsabilités quand nous ne sommes pas en service commandé. A-t-on encore besoin d'un Directoire ?

Le Conseil a usé et abusé d'une méthode de disqualification de ceux qui présentaient des propositions contradictoires, de façon à invalider par avance leur énonciation (je vous renvoie aux différentes lettres et propositions de Pierre Bruno, Colette Soler, Marc Strauss, bien sûr, mais il y en a eu d'autres), de sorte qu'à l'instant même, je dois aller contre cette pré-interprétation. Plutôt que de distribuer les blâmes, le Conseil aurait pu énoncer les positions de ceux qui estiment, à tort ou à raison, que son orientation met l'Ecole en danger. A la place de ladite position, il préfère dresser une liste de reproches souvent artificiellement fabriqués.

Deux exemples seulement pris dans l'ensemble des points où le rapport me prend à partie...

A plusieurs reprises, le rapport me ridiculise pour avoir invoqué des problèmes de santé à mes deux dernières absences (sur trois) au Conseil - moquerie que le DG colporte dans ses interventions à l'étranger (cf. « La Tertulia » in Cursor, juillet 1998, p. 4 où d'ailleurs il me prête une phrase que je n'ai jamais écrite). Le Conseil induit que Pierre Bruno et moi-même étions particulièrement absents, ce qui bien sûr est faux.

D'une part le Conseil aurait pu ne pas reculer devant le ridicule, et donner la liste des absences par membres, ainsi que leurs raisons : nous aurions vu que j'étais présent même à une réunion réduite à la portion congrue, qu'il arrive à d'autres d'être malades ou occupés ailleurs. Par exemple certains membres ont voyagé pour le Champ freudien aux "îles" dont tel ressortissant qui se plaignait de la charge financière pour les "locaux", demandait à ce que les voyages soient pris en charge par l'Ecole au moins partiellement, a été éconduit : à entendre dans le contexte de la critique du jumelage Toulouse-Rio accusé de "servir à payer des voyages aux notables des deux communautés " !

D'autre part, dois-je présenter un certificat médical avec en prime les attestations de remboursements des frais par la Sécurité Sociale ? L'évocation de cette éventualité induite par le style du rapport est l'indice que le traitement qu'il impose aux faits est indigne du discours analytique, ce que Freud lui-même soulignait à propos de la tentation de l'enquête. Cf. sa note à propos de « L'homme aux loups » (Cinq psychanalyses, p. 331) : "On regrette invariablement de s'être rendu dépendant de tels renseignements, on a par là troublé la confiance en l'analyse et institué au-dessus d'elle une cour d'appel".

Dernier exemple, la "non permutation" de Michel Lapeyre.

- Elle serait la preuve que l'esprit de permutation ne régnait pas à TMP. Rappelons que si M. Lapeyre avait été maintenu, cela aurait été le seul cas sur l'ensemble des postes à responsabilité

depuis que l'ACF-TMP existait où quelqu'un, parce que nous le lui demandions et pour servir ladite ACF, aurait glissé successivement du Conseil à la présidence. Cette exception est-elle la marque de la déréglementation généralisée que l'on nous impute encore aujourd'hui ? (pp. 9a, 20-21)

- Rappelons que la première sinon la seule des ACF nous avons posé d'emblée que le Président de la section ne puisse se retrouver au Conseil, alors qu'un tel vice de permutation se pratiquait depuis le début à Bordeaux et se pratiquait après l'attaque du Conseil contre M. Lapeyre, puisque c'est pour faire sauter Michel Lapeyre qu'il a été demandé à Philippe Lacadée de sortir du Conseil de Bordeaux (et de se porter candidat au Directoire pour prix de son sacrifice !). Alors que j'étais délégué du Conseil pour l'ex-ACF-ABC j'avais attiré l'attention du Conseil sur les problèmes posés par les permutations à Bordeaux, problèmes que le Conseil avait gentiment mis de côté... jusqu'à l'épisode Michel Lapeyre. De quel côté justement est l'esprit de la permutation ?

- L'esprit de la permutation, parlons-en. Regardez le Conseil de l'ECF. "Qu'on en juge sur pièce, comme je l'écrivais ailleurs : le Président de l'ECF "permuté" au bureau de l'AMP et deux membres du Conseil de l'ECF "permutent" au conseil de l'AMP ; le Président de l'EEP "permuté" au Conseil de l'ECF et un membre du Conseil de l'ECF "permuté" à la présidence de l'EEP ». Et ce n'est pas tout. Comment Yasmine Grasser a-t-elle pu faire chorus contre Michel Lapeyre alors qu'elle-même était à la fois membre du Conseil de l'ACF-IDF et du Conseil statutaire ? Sans parler des fonctions diverses déjà cumulées comme le recrutement de l'ex-Président-nouveau membre du Conseil de l'AMP-membre du bureau de l'AMP à la commission de la garantie de l'ECF (là on se prend à redouter un certain usage du critère politique), et celles pour lesquelles des membres du Conseil sortant ou entrant sont déjà candidats au cumul. Vous m'objecterez que les statuts autorisent un tel cumul. Mais c'est justement ce que nous devrions discuter : est-ce que, devant un tel état de fait, évoquer l'esprit de permutation à propos de Michel Lapeyre ne devrait pas paraître dérisoire s'il ne s'interprétait de lui-même comme l'expression cynique de la mise au pas d'une communauté de travail ?

- Surtout un paragraphe virulent du Conseil stigmatise la volonté de TMP de dissimuler le cas de Michel Lapeyre au Conseil (p. 38b). Pourquoi le Conseil ne publie-t-il pas la lettre adressée par l'ancien Président de l'ex-ACF-TMP, Jean-Pierre Bonjour, demandant l'approbation de l'ordre du jour de l'AG de section et y explicitant les conséquences du choix de Michel Lapeyre, membre du Conseil de section, comme vice-président de section alors (puisque c'est de remplir cette tâche qu'il devait se retrouver Président à son tour comme les statuts le prévoient) ? Le Conseil a explicitement approuvé par la voix d'Esthela Solano-Suarez, alors vice-présidente des ACF, le choix de Michel Lapeyre et ses conséquences. Que le Conseil n'évoque ni ignorance ni oubli aujourd'hui : j'ai moi-même cité le paragraphe de cette lettre sur Internet dès que J.-P. Bonjour

me l'a communiquée. Comment désigner cette dissimulation ? En droit, comment est-elle qualifiée ?

- Restent les accusations qui reviennent comme un refrain selon lesquelles Pierre Bruno et moi n'aurions pas donné nos avis (p. 20), nous aurions " abandonné TMP " (p. 39a) et néanmoins nous nous comporterions en chefs de groupe (p. 9a et 33b), persécutant untel dont le nom est visiblement dissimulé sous son initiale ( ! ) sans doute par crainte des représailles (p. 29b), imposant une omerta (p. 33b) - excusez du peu ! Outre que, de façon contradictoire, il est également affirmé que nos avis sont clairement exprimés dans les comptes rendus des Conversations (p. 28b) et telle lettre, citée pour me critiquer, contient ledit avis (p. 28a), je rappelle que Pierre Bruno et moi-même faisons partie avec le Président Briole de la délégation du Conseil pour rencontrer l'ACF-TMP : le Président a demandé l'avis des autres membres du Conseil et n'a pas, à ma connaissance, lui comme nous, écrit de lettre pour indiquer sa position (en tous les cas il ne nous l'a pas communiquée). Comment qualifier, là encore, cette présentation des faits par le rapport ?

Le Conseil nous demande d'approuver, avec son orientation, ses méthodes - interprétations, sanctions administratives, disqualification de l'énonciation contraire : je ne veux pas que demain il maltraite ainsi d'autres collègues, y compris parmi ceux qui le soutiendraient aujourd'hui et qui seront néanmoins ses prochaines victimes s'ils ne lui remettent pas, à lui et au DG, le soin de régler leur rapport à la psychanalyse. Je vote non à la confiance demandée. Je souhaite que nous retrouvions un Conseil respectueux de l'éthique de la psychanalyse. Que vaudrait une Ecole fondée sur un tel traitement de ses membres ?

Ainsi s'achève le texte que j'avais préparé. La première partie du débat a été digne. Il est difficile d'en dire autant des attaques "ad hominem" du Directeur : pourquoi le Président laisse-t-il faire ? Avant cela entre 31% et 38% des membres n'ont pas accordé leur confiance au Conseil. J'ai même eu l'impression qu'ils étaient plus nombreux encore à accorder leur confiance à Marc Strauss, sans doute écœurés par les attaques de collègues vraisemblablement en service commandé.

Le Communiqué des deux Conseils réunis ne manquent pas de sel :

- 1 - on peut y vérifier que déjà deux de ses membres sont absents à la première réunion !
- 2 - que le traitement de l'information continue dans le même sens : puisque Isabelle Morin et Albert Nguyen, qui ont remis une lettre de démission avant la première réunion du nouveau Conseil ne sont pas présentés comme démissionnaires, mais comme absents et les raisons de leur démission seront cachées aux membres de notre communauté ;

3 - qu'avec l'élection d'Eric Laurent et d'Esthela Solano aux cartels de la passe, le cumul et la non permutation ont encore de beaux jours devant eux ;

4 - que la présence de trois membres ou ex-membres du Conseil dans les différents dispositifs de la passe conjuguée à la promotion du critère politique, confirme les craintes légitimes sur la mise au pas de la passe...

Dans les conditions de refus du débat, de rejet explicite et de demande du départ de l'opposition, je me souviens tout d'un coup du thème des prochaines Journées : « Clinique et politique de la psychanalyse ». Est-ce que notre Conseil n'a pas discrédité notre Ecole pour en traiter ?

Reste le pourcentage des bulletins n'accordant pas la confiance au Conseil - non calculé par ce dernier, qui sait pourtant nous rabâcher ce qu'avoir la majorité signifie (reprenant à son profit ce qu'il a faussement attribué à Pierre Bruno). Avec ce pourcentage, notre Ecole garde une infime chance de rester respirable : tant que le débat sera de fait rendu possible - par cette présence. J'ai écrit "notre Ecole", celle "adoptée par Lacan" : elle subsiste encore pour beaucoup. Dès lors, que ceux qui nous ont dit « Bye-Bye » ne partent pas tout de suite. Faut-il le leur rappeler, pour parler, pour sortir de l'entre-soi, pour échapper à l'école du "même" ("lécolune", selon le nouveau néologisme) il faut être "vraiment" deux pour découvrir que l'on est aussitôt trois...